



Alliance autochtone
du Québec

L'AAQ vous informe et dénonce...

Les faits et vérités en bref

LE MANDAT DE GUILLAUME CARLE : TRISTE RÉALITÉ



GUILLAUME CARLE : VRAI OU FAUX

- Guillaume Carle a un casier judiciaire – **VRAI**
- Guillaume Carle a déjà été condamné pour avoir braqué une arme à feu sur une personne – **VRAI**
- Guillaume Carle a été condamné pour incitation au parjure – **VRAI**
- Guillaume Carle a reconnu sa culpabilité à une accusation de vol en 1992 – **VRAI**
- Guillaume Carle détient doctorat, maîtrise et baccalauréat – **FAUX**
- Pour se faire élire Grand Chef, Guillaume Carle a trompé les membres de l'AAQ sur ses diplômes lors de l'assemblée générale annuelle 2003 – **VRAI**
- Tout au long de son mandat, Guillaume Carle a refusé de rendre compte de son administration à son conseil de direction. Le 26 février 2005, il a plutôt choisi de le traîner en justice – **VRAI**

GUILLAUME CARLE TRAÎNE SON CONSEIL D'ADMINISTRATION EN JUSTICE

JUGEMENT DU 26 FÉVRIER 2005

- Guillaume Carle et Pierre Nolet empêchent la tenue d'un conseil d'administration de l'AAQ à Québec. Les procédures judiciaires sont engagées.

JUGEMENT DU 22 AVRIL 2005

- Toute assemblée de l'AAQ est interdite par la Cour;
- La Cour ordonne la juri-vérification (vérification comptable) des activités de l'AAQ.

JUGEMENT DU 14 JUILLET 2005

- La Cour ordonne la tenue de l'assemblée annuelle provinciale le 27 août 2005;
- La Cour ordonne que l'ordre du jour de l'assemblée soit limité à la tenue de l'élection au poste de Grand Chef et à la présentation de résolutions.

(suite à la page 2)

suite...

JUGEMENT DU 25 AOÛT 2005

- La Cour encadre le fonctionnement de l'assemblée générale annuelle provinciale du 27 août en nommant l'Honorable juge Jean Moisan président de l'assemblée et des élections.

JUGEMENT DU 2 ET DU 4 SEPTEMBRE 2005

- L'Honorable juge Martin Bédard confirme la validité de l'assemblée provinciale du 27 août 2005 et l'élection de Carl Dubé à titre de président Grand Chef de l'Alliance autochtone du Québec;
- L'Honorable juge Trudel fait de même le 4 septembre et ordonne à Guillaume Carle et ses partisans de libérer le bureau provincial de l'AAQ.

JUGEMENT DU 21 DÉCEMBRE 2005

- L'Honorable juge Martin Bédard lève l'interdiction de tenir des assemblées aux membres de l'AAQ et à leurs dirigeants;
- Il confirme que Guillaume Carle n'a pas l'intérêt pour contester l'élection de Carl Dubé à titre de président Grand Chef de l'Alliance autochtone du Québec.

GUILLAUME CARLE ET LES SUBVENTIONS

Programme de développement du marché du travail

Suite à la juri-vérification ordonnée par la Cour, il a été clairement démontré que :

- les fonds ont été attribués **sans véritable processus** de sélection des candidats;
- tous les chèques émis dans le cadre de ce programme ont été signés par deux signataires **qui n'avaient pas l'autorité** de le faire;
- beaucoup de subventions ont été accordées à **des supporteurs** de Guillaume Carle;
- certaines sommes ont été accordées à des personnes qui n'étaient même **pas membres de l'AAQ**.

Projet POWLEY

- L'AAQ s'est vue réserver une somme de 429 500 \$ par le Congrès des Peuples Autochtones pour conduire des recherches visant à identifier l'existence de communautés métisses au Québec;
- Sans autorisation, Guillaume Carle a accordé, à même la subvention Powley, 1 000 \$ par semaine en honoraires à Luc Lacroix en plus de son salaire annuel de 36 500 \$;
- Ayant mis plus d'efforts à promouvoir sa réélection, Guillaume Carle n'a eu d'autre choix que de produire des documents sans valeur et inutiles pour justifier les 171 000 \$ déjà reçus;
- En conséquence, en plus de ne pas avoir reçu l'information adéquate sur Powley, les membres de l'AAQ ont perdu la deuxième tranche de la subvention au montant de 258 000 \$.



GUILLAUME CARLE ET NIGHT HAWK TECHNOLOGIES (SELON GUILLAUME CARLE : 100 % DES ACTIONS SERAIENT DÉTENUES PAR SON ÉPOUSE, MIREILLE ST-JEAN)


Quelques révélations extraites du rapport de juri-vérification (vérification comptable) de Raymond Chabot Grant Thornton

- En 2002-2003, Night Hawk Technologies a reçu 394 \$ de l'AAQ comparativement à 98 665 \$ en 2004-2005 sous l'administration de Guillaume Carle;
- Night Hawk Technologies a tenté de soutirer, par une fausse facture, la somme de 56 000 \$ à Corporation Waskahegen;
- A l'insu du conseil d'administration, le 8 juin 2004, un contrat de réfection du site Web de l'AAQ d'une valeur de 25 000 \$ a été octroyé à Night Hawk Technologies. 15 mois plus tard, le site Internet n'avait pas encore été livré à l'AAQ;
- Tous les candidats qui ont fait une demande de subvention pour suivre une formation chez Night Hawk Technologies ont été acceptés sans que la direction de l'AAQ ne puisse fournir aux vérificateurs des critères d'évaluation documentés ni démontrer de façon satisfaisante les motifs justifiant l'octroi de subventions à certains individus plutôt qu'à d'autres;
- Night Hawk Technologies a reçu 9 490 \$ de l'AAQ pour une formation d'un an qu'une candidate avait abandonnée après seulement 4 mois.

GUILLAUME CARLE ET SES PETITS AMIS

- Malgré les termes de l'ordonnance rendue le 22 juin et en dépit des mises en garde contenues dans la mise en demeure qui leur avait été signifiée, de l'absence de 6 des 11 directeurs, et sachant très bien que Guillaume Carle n'avait aucune chance d'être légalement réélu, Pierre Nolet, Solange Sansoucy, Guillaume Carle et Luc Lacroix tinrent néanmoins un conseil d'administration illégal le 12 août 2005, soit 15 jours avant l'élection d'un nouveau Grand Chef;
 - Ils en profitèrent pour passer des résolutions toutes aussi illégales et invalides;
 - Par exemple, ils changèrent les signataires aux comptes de l'AAQ à la Caisse populaire de St-Joseph de Hull, ils désignèrent Pierre Nolet comme secrétaire-trésorier de l'AAQ et ils mirent fin à la suspension de Luc Lacroix;
 - Ils s'empressèrent d'émettre illégalement de nouveaux chèques en remplacement de ceux que les signataires désignés avaient refusé de signer lors du conseil d'administration tenu le 22 mars 2005;
 - Les chèques suivants totalisant 74 054 \$ furent alors tirés illégalement sous la signature conjointe de Guillaume Carle, de Luc Lacroix, de Josée Beauvais et/ou de Francine Tremblay :
 - a) Guillaume Carle (8 491,44 \$-5 000 \$-228 \$)
 - b) Petite Caisse (10 000 \$)
 - c) Night Hawk Tech. (19 152,17 \$-9 711,59 \$)
 - d) Luc Lacroix (4,000 \$-1297,78 \$-486,96 \$)
 - e) Me Jean-C. Boucher (5 005,32 \$)
 - f) AAQ région 02 (3 099,20 \$)
 - g) AAQ région 03 (1 775 \$)
 - h) Découverte Aviation (1 035,23 \$)
 - i) Solange Sansoucy (479 \$-631 \$)
 - j) Doris Cayer (590,10 \$)
 - k) Francine Tremblay (274,20 \$ et 273,05 \$)
 - l) Ginette Racette (539,58 \$)
 - m) Noëlla Leduc (271,19 \$-221,67 \$)
 - n) Brayn Danis (334 \$)
 - o) Jocelyne Gervais (81,67 \$ et 225 \$)
 - p) Pierre Nolet (276,10 \$)
 - q) Georges Leblanc (99,50 \$ et 115,41 \$)
 - r) Lise Romain (200 \$)
 - s) Chantal Lanouette (75 \$)
 - t) Angel Laroche (60 \$)
 - u) Lorna Philipps (24,91 \$)
- À la lumière de ces preuves de paiement, pourquoi les délégués bénévoles des régions 01, 04 et 05, qui n'étaient pas sous le contrôle de Guillaume Carle, n'ont-ils pas été remboursés pour les allocations de déplacement et repas auxquelles ils avaient droit alors que Guillaume Carle et ses petits amis l'ont été ?;
 - Ils s'approprièrent les fonds appartenant à l'AAQ, aux communautés et aux régions pour se rembourser de toutes les sommes qu'ils prétendaient leur être dues;
 - En effet, l'AAQ était fiduciaire (responsable) de sommes qui appartenaient aux communautés et aux régions et elle avait l'obligation de leur remettre intégralement;
 - L'AAQ avait notamment reçu d'Habitat Métis du Nord des allocations prévues pour les comités d'habitation totalisant 35 360 \$ qui devaient être retournées à ses communautés;
 - L'AAQ avait aussi reçu plusieurs dizaines de milliers de dollars de cotisations depuis le 1^{er} août 2004;
 - En date du 12 août 2005, la plupart des cotisations qui reviennent aux régions et que Guillaume Carle a reçues représentaient au moins 60 000 \$ considérant qu'il incitait les membres à payer deux ans à l'avance. Les régions n'ont jamais reçu cet argent;
 - À cette date, Guillaume Carle et ses acolytes savaient que les comptes payables de l'AAQ s'établissaient à environ 100 000 \$, auxquels viendraient s'ajouter les dépenses de plus ou moins 25 000 \$ reliées à l'assemblée annuelle provinciale prévue à l'hôtel Delta le 27 août suivant;
 - Guillaume Carle et ses petits amis quittèrent l'hôtel Delta sans rien payer et laissèrent derrière eux une facture impayée de 28 149,97 \$;
 - Sans se soucier de leurs obligations envers les communautés, les régions et les tiers, Guillaume Carle et ses petits amis établirent leur propre ordre de priorité et se servirent sans aucune retenue à même les soldes disponibles dans les différents comptes de l'AAQ.

ÉTAT DES FINANCES DE L'AAQ

- 
- Au 31 mars 2005, selon les états financiers de l'AAQ, Guillaume Carle a laissé des comptes impayés pour un montant de **135 000 \$**;
 - En date du 2 septembre 2005, d'après les vérifications comptables effectuées, Guillaume Carle aurait endetté l'AAQ pour plus de **300 000 \$**.

CONCLUSION

- Un administrateur de l'AAQ a l'obligation de dénoncer les manquements graves qu'il constate ou qui sont portés à sa connaissance quelque soit le poste occupé dans l'organisation par la ou les personnes concernées;
- **Les faits mis en preuve devant la cour et les informations recueillies au cours des douze derniers mois, notamment par la juri-vérification, démontrent que les neuf administrateurs de l'AAQ qui demandaient des comptes à Guillaume Carle et qui envisageaient sa suspension avaient raison de le faire;**
- Guillaume Carle a vidé les coffres de l'AAQ privant ainsi les communautés locales et régionales d'une de leurs principales sources de revenus;
- Avant même sa défaite du 27 août 2005, Guillaume Carle avait planifié la fondation de sa nouvelle organisation;
- Guillaume Carle a déshonoré l'Alliance autochtone du Québec en laissant des factures impayées partout en province.

La preuve est maintenant faite : Guillaume Carle ne s'est jamais soucié des membres de l'Alliance autochtone du Québec.

N.B. Ce document en bref ne présente qu'une partie de la triste réalité à laquelle doit faire face l'AAQ.

Sources : Les faits ci-haut énoncés sont tirés de documents déposés en cour.



**Alliance autochtone
du Québec**

21, rue Brodeur
Gatineau QC J8Y 2P6
☎ (819) 770-7763
☎ (819) 770-6070
@ info@aaqnaq.com
www.aaqnaq.com

News Release



Communiqué

Le Congrès des Peuples Autochtones Dénonce les Rumeurs

Le 16 mars, 2006 – Ottawa, Ontario

Le nouveau chef national, Patrick Brazeau confirme que l'Alliance Autochtone du Québec est la seule organisation provinciale affiliée au Congrès des Peuples Autochtones, l'organisation nationale représentative des droits et intérêts des autochtones vivant hors-réserve.

Depuis quelques semaines, un petit groupe d'anciens membres de l'Alliance Autochtone du Québec tente de se déclarer comme la nouvelle organisation qui représente les droits des autochtones habitant hors des réserves au Québec, en rapportant que l'Alliance Autochtone n'existe pratiquement plus.

Lors de la dernière rencontre du comité de direction du Congrès des Peuples Autochtones, le comité a unanimement rejeter toute prétention que cette nouvelle organisation recevrait l'appui du Congrès.

« Ce n'est pas la première fois que des gens tentent de créer des nouvelles organisations autochtones. Nous avons vu à maintes reprises des gens dissidents et des gens mécontents essayer de bâtir une nouvelle image pour tenter d'obtenir du financement fédéral/provincial. La problématique avec ces organisations c'est qu'ils recrutent des autochtones, avec des fausses promesses, incluant la possibilité d'avoir les mêmes droits que des indiens statué. Nous ne devenons pas autochtones – nous sommes nés autochtones », nous dit le chef national Patrick Brazeau.

« J'ai beaucoup de respect pour l'Alliance Autochtone du Québec, dont je suis un fier membre. J'ai beaucoup de respect pour le Grand chef Carl Dubé et tous les chefs qui ont dévoué leur temps à améliorer la vie des autochtones et non pour des fins personnelles.

Je crois aussi au droit d'expression mais seulement dans la mesure où le but de l'expression est de rapporter la vérité et non de circuler des faussetés.

Je suis un fanatique de l'histoire et l'Alliance Autochtone du Québec est une preuve incontestable de la durabilité, viabilité et d'expertise sur les questions qui touchent les autochtones vivant hors réserve », a dit M. Brazeau.

Le temps est venu d'étendre la main aux membres de l'Alliance Autochtone du Québec et de les rassurer qu'ils ont notre appui et que nous continuons le trajet d'apporter des vrais changements ensemble.

« Nous sommes la seule organisation nationale qui a supporté le parti conservateur lors de la dernière élection car ce parti nous a expressément assuré qu'il était prêt à travailler avec le Congrès des Peuples Autochtones et ses affiliés provinciales et ce travail a déjà débuté », nous confirme le chef Brazeau.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer:

Al Fleming, Directeur Développements Stratégiques et Affaires Publiques
Congrès des Peuples Autochtones
(613) 747-6022/ cell : (613) 867-8696

- 30 -

867, boul. St. Laurent Blvd.
Ottawa, ON K1K 3B1
Tél / Tél. : (613) 747-6022
Fax / Téléc. : (613) 747-8834
www.abo-peoples.org